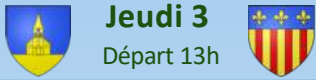


Association Cycliste des As en Provence

4 Jours des As du 3 au 6 Septembre 2020

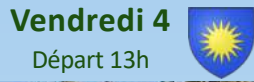


CYCLISTES ET ENCADRANTS,
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES



Jeudi 3
Départ 13h

S^t Etienne du Grès
S^t Rémy de P^{ce}
S^t Etienne du Grès



Vendredi 4
Départ 13h

Lançon-P^{ce}
Lançon-P^{ce}
Souvenir
Philippe Peugeot



Samedi 5
Départ 13h

Mallemort
Mallemort



Dimanche 6
Départ 13h

Salon de P^{ce}
La Barben
Salon de P^{ce}

44^e



Graphisme : M. Irla, A. Sergé

Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



EVENEMENT SPORTIF DE PROVENCE PARTENAIRE DU DEPARTEMENT





Responsables

Comité d'organisation

- Directeur de l'Épreuve Robert IRLA
- Responsable Communication & Administration Thierry IRLA & Arnaud SERGE
- Responsable Réglementation & Relations Equipes Etrangères Magali IRLA
- Directeur Logistique Gérard PINEDA & Jérôme PERAT
- Directeur Sécurité/Signaleur M NOUAR – Label Sportif
- Directeur Technique/Sécurité Francis HOTTELET
- Responsable Fléchage Jean-Claude MATTEO & Robert GREGORI
- Responsable Départ & Arrivée Gérard RIBOT & Jean-Pierre BELIERE
- Responsable Electricité Rémi TRANCHECOSTE
- Responsable Financier Francis ROBIN
- Speaker Nicolas CAILLE
- Photographe Officiel René BIOLLET
- Responsable Protocole Magali IRLA & Patricia FABIANO
- Logement des Coureurs & Arbitres, Parc Auto Daniel HERBAUT
- Hébergement Domaine de Petite, Grans

Echelon Course

- Président du Jury Claude ROBINE – National UCI
- Commissaire Titulaire 1 Sven CALUS – International
- Commissaire Titulaire 2 Lucien BOUSQUET
- Commissaires Moto 1 Guillaume GONZALEZ – pilote : Roger BERTO
- Commissaires Moto 2 Gaetan SZYMCZAK – pilote : Bruno CARPENTIER
- Juge à l'arrivée Marie-Antoinette CANU – National
- Chronométrateur Cédric GARAIX – Fédéral
- Agent du Contrôle du Dopage Régis FIGOUREUX
- Photo-Finish, Classements Francis HOTTELET VITTA SCE
- Moto Info, Information Radio-Tour 157.550 Jean-Pierre BELIERE & Michel CLASTRIER
- Moto Ardoisier Dr Chantal ROSE, chauffeur : Rémi TRANCHECOSTE
- Médecin Ambulances DELEYROLLE
- Ambulance Hôpitaux Salon (04 90 44 91 44) Aix (04 42 33 50 00)
- Assistance médicale et Arles (04 90 49 29 29)
- Camion Balai & Boisson Gérard PINEDA, Max COUSTON & Jérôme PERAT
- Car Podium Conseil Départemental
- Sécurité Les Motards du Sport
- Responsable Signaleurs Lucien MATTIOLI, Roman BIOLLEY & Gérard LEIBA
- Permanences au Départ des Étapes Robert & Thierry IRLA
- Services de Police de Salon, Gendarmeries de Salon, Lançon, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Mallemort, S^t Martin de Crau & S^t Rémy
- Direction des routes départementales Stéphanie BOUCHARD
- Moto ACAP Roger BERTEAU, Francis HOTTELET, Jean-Pierre BELIERE
- Soutien logistique du Comité Départemental des Bouches du Rhône

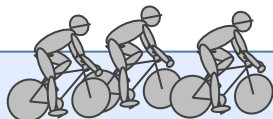
Remerciements

Les organisateurs des 4 jours des As remercient les partenaires et les personnalités sans qui cette épreuve n'aurait pu avoir lieu dans les meilleures conditions. Nous remercions tout particulièrement le Conseil Départemental, au travers de Mme Martine Vassal et M Bruno Genzana, la Métropole, ainsi que les municipalités participantes, au travers de MM. Nicolas Isnard, Christophe Amalric, Guy Barret, Jean Mangion, Hervé Cherubini, Jean-Pierre Belière, David Ytier, Michel Roux, Robert Del Testa, Guy Frustié, Claude Fillippi, Hélène Gente-Ceaglio, Antoine Allegrini, Michel Giovannetti, Claude Sanchez, Michel Mille, Pascal Monteco et Sébastien Roux.



**CYCLISTES ET ENCADRANTS,
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES**





Le mot du président



2020, une année très particulière pour la 44^e, avec cette pandémie planétaire de COVID-19, du jamais vu. La décision de maintenir ou d'annuler a été très délicate à prendre. En plus de l'habituel challenge sportif, les mesures sanitaires seront un défi majeur à relever pour tous, coureurs, staffs et organisateurs.

Attentifs jusqu'à la dernière minute aux décisions du gouvernement, relayées par la fédération, après un an de préparation, de labeur intense pour décrocher subventions, arrêtés, inscriptions... nous espérons que le 44^e peloton pourra silloner les routes du Pays Salonais et se lancer à l'assaut des Alpilles. Avec un plateau de 1^{er} ordre : 17 équipes, Divisions Nationales et Internationales, suisses, belges, staffs techniques, membres de l'ACAP, municipalités et organismes partenaires, avec le Conseil Départemental en 1^{er} ligne, soutien principal.

Et le public, pour soutenir le peloton des As, aux bords des routes, aux GPM, à l'ombre des pins de nos collines provençales, sur les lignes de départ et d'arrivée, aux podiums protocolaires où nos élus et nos partenaires décernent les maillots. Nouveauté cette année : départ & arrivée en centre-ville, place Morgan, pour le finish du GP de Salon - La Barben - Métropole Aix-Marseille Provence, avec l'encadrement de la police municipale et nationale.

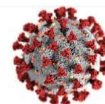
Les As demeurent un tremplin privilégié vers le cyclisme professionnel : plus d'une trentaine de coureurs de l'édition 2019 ont eu l'opportunité de signer dans les plus grandes équipes. *4 Jours, attention, départ imminent !*

Un très grand merci à tous nos soutiens, partenaires, bénévoles, institutions, sponsors.

Au nom de l'ensemble du team, Arnould Sergé, Francis Robin, Magali, Thierry & Robert Irla

ACAP

Ces mesures doivent être appliquées strictement pour ralentir la propagation du virus.



1. Rappel des consignes émises par le gouvernement

- **Se laver très régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou à défaut une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un **mouchoir à usage unique** et le jeter
- **Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée : véhicules, remise des dossards, podium, espaces fermés (réunion DS, bureau arbitre...)** ou si vous êtes malade
- **Saluer sans se serrer la main**, éviter les embrassades

2. Consignes complémentaires émises par la FFC à l'attention de ses membres organisateurs, encadrements et coureurs

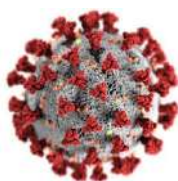
Organisateurs

- Prendre attache auprès de sa **préfecture départementale** pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements, adoptées et à déployer
- **Message d'information par le speaker** pour annoncer les mesures prises pour ralentir la propagation du virus
- **Ne pas utiliser le même stylo** pour la signature de la feuille de départ
- Mettre en place une **cérémonie protocolaire allégée** sans hôtes ou hôtesse, sans remise de bouquet et en limitant l'accès au podium et aux trophées
- **Ne pas serrer les mains, ne pas faire d'accolade**
- **Limiter l'accès aux zones protocolaire, media...** aux strictes personnes habilitées
- Mettre en place une **distance accrue entre les coureurs et le public**, en particulier dans les zones de départ et d'arrivée
- **Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet**, privilégier le service à l'assiette
- **Prévoir des points permettant de se laver les mains** avec eau et savon
- **Se munir de solutions hydroalcooliques** et de matériel à usage unique (gants...)



Encadrements et coureurs

- Disposer de **solutions hydroalcooliques**
- **Ne pas serrer les mains**
- Ne pas jeter et donner de **bidons** au public
- Ne pas faire de **selfies** ou signer d'**autographes**
- **Ne rien accepter du public**
- **Éviter la manipulation du matériel par le public**



**CYCLISTES ET ENCADRANTS,
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES**

Règlement

4 JOURS DES AS EN PROVENCE 44^{ème} Édition

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Article 1 – Organisation

L'épreuve des 4 Jours des As en Provence est organisée par l'Association Cycliste des As en Provence (A.C.A.P.) affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, Comité Régional de Provence sous le n° 21.13.016 et dont le Siège Social est situé 191 chemin de la Roubine, 13300 SALON DE PROVENCE.

Elle se dispute du 3 au 6 Septembre 2020.

Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes Élite Nationale Classe 2.12.1 ouverte aux 1^{er} et 2^{es} catégories de plus de 19 ans. Elle est inscrite au Calendrier Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme. Conformément à la Réglementation Fédérale, les étapes et le classement général final attribuent des points pour le classement FFC annuel, soit :

Chaque ÉTAPE :

Les 24 premiers marquent des points (1000 / 400 / 250 / 200 etc. jusqu'à 10 pts)

Au GÉNÉRAL FINAL :

Les 50 premiers marquent des points (4000 / 2800 / 1600 / 1400 etc.)

Article 3 – Les Étapes Au nombre de QUATRE (voir détails techniques)

1^{er} étape Jeudi 3 Septembre S^t Étienne du Grès - S^t Étienne du Grès 149,5 km, départ 13h

2^{es} étapes Vendredi 4 Septembre Lançon-Provence – Lançon-Provence 154,3 km, départ 13h

3^{es} étape : Samedi 5 Septembre

Malemort - Malemort 156 km, départ 13h

4^{es} étape : Dimanche 6 Septembre Salon de Provence - Salon de Provence 129,9 km, départ 13h

Article 4 – Participants

Conformément à la Réglementation de la Fédération Française de Cyclisme, l'épreuve inscrite au Calendrier Fédéral en classe 2.12.1 est ouverte aux :

- * Équipes Continentales UCI Françaises
- * Équipes Étrangères Nationales, Régionales ou de Clubs avec un maximum de 3 Équipes Étrangères.
- * Équipes de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (Coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie).
- Pôles

- Équipes de Division Nationale
- Équipes de Division Nationale Espoirs
- Équipes de Division Nationale 2
- Équipes de Sélection Régionale (Comité)
- Équipes de Sélection Départementale ou Bi-Départementale (2 départements d'un même Comité)
- Équipes de Clubs

Après sélection, les équipes invitées, au nombre de quinze (15) seront composées de 6 coureurs et 3 accompagnateurs.

Une équipe ne présentant pas le nombre minimum de coureurs partants (soit 4) se verra refuser le départ. Les équipes seront prises en charge et hébergées du 2 Septembre au soir jusqu'au Dimanche 6 Septembre matin.

Article 5 – Engagements / Sélections

Les équipes désirant participer aux 4 Jours des As en Provence devront adresser leur candidature par écrit chez :

Monsieur Robert IRLA 191 Chemin de la Roubine, 13300 SALON DE PROVENCE

TEL : 04.90.42.05.86

PORTABLE : 06.17.78.84.98

titi27111983@hotmail.fr

Chaque candidature devra être accompagnée d'un **chèque de caution de 600 €** comme prévu par la Réglementation des Courses à Étapes (155 € par jour de course).

Toute candidature non accompagnée de la caution ne sera pas retenue.

Date limite de candidature : 1^{er} Août 2020

La sélection définitive des équipes sera effectuée le 1^{er} Août 2020, les équipes retenues seront avisées par l'organisateur qui retournera la caution aux équipes non retenues. Deux équipes seront retenues au titre de remplaçantes.

Les équipes retenues devront impérativement **confirmer** leur engagement avec la liste des **6 coureurs titulaires et 3 remplaçants.**

DATE LIMITE : 1^{er} Août 2020

Le droit d'engagement est de **13 € par coureur et par étape** soit la somme de **312 € par équipe**. Chèque à joindre obligatoirement à l'engagement. A défaut de cet engagement accompagné du chèque de 312 € dans les délais prescrits ci-dessus, **l'équipe pourra être remplacée et la caution non remboursée.**

Une équipe se présentant au départ avec 5 ou 4 coureurs verra sa caution rendue avec une retenue de 1/6^{ème} ou 2/6^{ème} de son montant en fonction du nombre de coureurs engagés et absents.

Article 6 – Permanence

La Permanence de départ se tiendra à S^t Étienne du Grès, Salle Lou Rigau **le Jeudi 3 Septembre**. A cette permanence, confirmation des partants, retrait des dossards et bandeaux de véhicules par les responsables des équipes de **10h à 12h.**

Article 7 – Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée suivant la Réglementation Fédérale en présence des Membres du Jury et Arbitres le **Jeudi 3 Septembre à S^t Étienne du Grès à 11h00 précises.**

Article 8a – Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157,550 MHz.
Les radios seront à récupérer à la Permanence le Jeudi 3 Septembre entre 9h et 13h à S^t Étienne du Grès auprès de la Société VITTA.

Article 8b – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance VITTA avec 2 véhicules.

Article 9 – Incidents de course

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté dans les **3 derniers kilomètres**, il sera appliqué l'article 2.6.027 du Règlement Fédéral.

Article 10 – Délais d'Arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

1^e Étape S^t Étienne - S^t Étienne **10%**

2^e Étape Lançon- Lançon **12%**

3^e Étape Mallemort - Mallemort **10%**

4^e Étape Salon - Salon **12%**

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement Fédéral, le collège des Arbitres peut prolonger les délais après consultation de l'Organisation.

Article 11 – Classements

Il ne sera pas prévu de bonification sur les sprints intermédiaires et sur les arrivées d'étape.

CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL

Maillot **JAUNE** Centre E. Leclerc - Conseil Départemental

Il sera déterminé par l'addition des temps des 1^e, 2^e, 3^e et 4^e étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR POINTS

Maillot **BLEU** Optic 2000, Audio 2000

Il sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des étapes avec la cotation suivante : **25 pts – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 pt pour les 15 premiers classés.**

En cas d'égalité au classement individuel aux points, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement fédéral, à savoir :

1^o Nombre de victoires d'étapes

2^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement individuel aux points, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR

Maillot **ROUGE** RÉGION SUD

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte de 1^e catégorie **10, 7, 5, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Col de Ste Anne

Côte de 2^e catégorie **7, 4, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Sommet d'Auron

Côte de 3^e catégorie **5, 2, 1 pt**

3 coureurs classés, Cornillon, Montée des Pins, Fontvieille, Salon Val de Cuech

En cas d'égalité au classement du meilleur grimpeur, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1^o Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

- 2^o Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.

- 3^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DES SPRINTS INTERMÉDIAIRES

Maillot **VERT** CC de La Vallée des Baux & Azur Logement

Le classement aux points des sprints intermédiaires s'obtient par l'addition des points attribués à chaque RUSCH selon le barème suivant :

5 – 3 – 2 – 1 pt (4 coureurs classés)

En cas d'égalité au classement des sprints, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1^o Nombre de 1^{ères} places dans les sprints intermédiaires

- 3^o Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement des sprints intermédiaires, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR

Maillot **BLANC** Agglopôle - Ville de Salon

Le classement du meilleur JEUNE est réservé aux coureurs nés après le 1^{er} Janvier 1997 (**maximum 23 ans dans l'année**). Le classement tient compte du classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur jeune, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR PROVENÇAL

ÉCHARPE Ville de La Barben

Le prix est attribué à chaque étape, au 1^{er} provençal classé dans l'étape.

Sont à prendre en considération les coureurs FRANÇAIS licenciés dans le Comité Régional SUD PACA.

CLASSEMENT PAR ÉQUIPES

Le classement par Équipes du Jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1° Nombre de 1ères places dans le classement par équipes du Jour.

2° Nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du Jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel au temps.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Article 12 – Prix

Voir Liste des Prix en ANNEXE

Article 13 – Antidopage

Le Règlement Antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Outre cette réglementation, la législation antidopage française (A.F.L.D.) s'applique conformément aux dispositions de la loi.

Article 14 – Protocole

Devront se présenter quotidiennement au Protocole d'Arrivée sur le Car Podium du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

* le VAINQUEUR de l'étape

* les LEADERS des différents classements cités ci-dessus :

- Général Individuel au Temps (maillot jaune)
- Individuel aux Points (bleu)
- Meilleur Grimpeur (rouge)
- Sprints Intermédiaires (vert)
- Meilleur Jeune (blanc)
- 1^{er} Régional Sud PACA (écharpe)

Article 15 – Pénalités Le BARÈME des Pénalités de la F.F.C. est seul applicable.

Article 16 – Responsabilité

L'Organisateur se décharge de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers ou non à l'organisation (caravane, suiveurs, presse, etc.)

Chaque équipe ne peut disposer en course que d'un seul véhicule d'assistance course conduite par le Directeur Sportif ou un Dirigeant dûment détenteur de sa licence F.F.C. de l'année 2020 qui devra être

présentée au Jury des Arbitres lors de la Permanence de Départ. Chaque Directeur Sportif devra communiquer au Jury le numéro d'immatriculation de la voiture technique autorisée à assister l'équipe. **La sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important de 10 minutes suivi du camion balai. Tout coureur lâché au-delà devra impérativement suivre le code de la route.**

Tout coureur assisté ou suivi par une voiture non autorisée en course sera mis hors course immédiatement.

Article 17 – Réclamations

Toutes réclamations seront déposées au Jury des Arbitres et jugées sans appel. Elles sont reçues jusqu'au départ de l'étape suivante.

L'existence ou non d'une infraction à la règle ou à l'esprit de l'épreuve commise par un concurrent ou un accompagnant (Directeur Sportif, Mécanicien) sera laissée à l'appréciation du Jury des Arbitres et, éventuellement sanctionnée d'après le Barème des Pénalités du Règlement Technique Fédéral.

Le fait pour un coureur ou un suiveur autorisé de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses en son entier.

Pour tout ce que ce Règlement Particulier de l'Épreuve n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au Règlement Type de la Fédération Française de Cyclisme qui est à la connaissance du Jury des Arbitres, des Coureurs et des Directeurs Sportifs.

Article 18 – Incidents Neutralisations

En cas de force majeure, d'évènements imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, l'Organisateur et le Jury des Arbitres pourront prendre des dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement. Par exemple, annuler une étape, annuler un classement, prendre un autre itinéraire en accord avec les Forces de l'Ordre, neutraliser tout ou partie du parcours.



Article 19 – Abandon

Tout coureur ayant abandonné ne sera plus pris en charge par l'organisation à partir du lendemain, sauf en cas de blessure grave. Ceci inclus le logement et la restauration.



Équipes engagées

International U23

1. GM Recycling Team – Belgique 
2. VC Mendrisio-PL-Valli – Suisse 

DN1

3. VC Cournon Pro-Immo
4. CC Etupes
5. AVC Aix
6. GSC Blagnac VC
7. VC Villefranche en Beaujolais
8. VC Pays de Loudeac

DN2

9. Vaulx en Velin
10. Martigues SC
11. Team Cycliste Azuréen Hyères-Nice
12. Lescar VS de Duclos Lassalle
13. Team Bricquebec Cotentin
14. Les Sables Vendée Cyclisme
15. Grenoble Métropole Cyclisme 38

DN3

16. VC La Pomme (Espoir)
17. CC Marmande 47

Coureurs, Directeurs Sportifs, Officiels, Suiveurs

Les pouvoirs publics rappellent que :

LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en vigueur en France, **doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés tous les véhicules qui suivent une course**. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieur. Elles permettront d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...)

Pendant la course

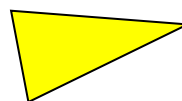
Les ronds-points doivent toujours être franchis dans le sens giratoire. Les coureurs lâchés ainsi que les suiveurs dégagés de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

Échelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs sportifs qui se placeront, en principe, dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux **motocyclistes** de ne pas se tenir trop près des coureurs. Ils devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

UN PEU DE DISCIPLINE EN COURSE = BEAUCOUP DE SÉCURITÉ



Flamme jaune
sur la route

Danger !

DÉCLARATION D'ACCIDENT

Tous les accidents, quels qu'ils soient, doivent être obligatoirement signalés à Monsieur Francis HOTTELET, Responsable Sécurité, qui constatera les faits. Il conviendra de redémarrer le lieu, l'heure, les causes exactes, les noms des témoins.

Pour tous les véhicules automobiles ou motos, accidentés et non assurés par l'organisation, le pilote devra faire une déclaration à sa compagnie d'assurance.

En cas d'accident grave, générant des dégâts corporels, aviser immédiatement les personnes citées ci-dessus.

Chacun d'entre nous est prié de respecter le code de la route et les consignes de sécurité.

Merci de respecter la Nature, de ne rien jeter sur la voie publique et de faire attention au feu.


















DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



Association Cycliste des As en Provence

Maillots

	Jaune	Classement général Centres Leclerc Conseil Départemental	 
	Bleu	Vainqueur du jour Optic 2000	
	Vert	Points Vallée des Baux Azur Logement	 
	Blanc	Espoirs Ville de Salon AgglopoLe Provence	 
	Rouge	Montagne ACAP Mallemort	 

Echarpe
Ville de la Barben 



Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

AZUR LOGEMENT PROVENCAL
 Constructeur de Villas Mas et Bastides



Offices de
 Tourisme
 de France

SALON

Le Manège à Bijoux E. LECLERC VOYAGES GPL 24H/24H CRÉDIT AUTO CRÉDIT CLIENT

CC <<Les Viougues>> Routes de Pelissanne Salon de Provence 04 90 17 21 00

E. LECLERC VOYAGES

Le Manège à Bijoux

OFFICE DE TOURISME
SALON DE PROVENCE



AUDIO 2000

VITTA
 LIAISON - RADIO

Optic2000

J & B Chaudiron

Opticiens diplômés
 Lentilles de contact
 SURDITE

108 cours Victor Hugo
 Salon-de-Provence
 Tel 04 90 56 09 74
 Fax 04 90 56 17 74



masson
 imprimerie ...

Orange Bleu
 Agitateur de fleurs

Salon-de-Provence

1^e étape S^t Etienne du Grès - S^t Etienne du Grès**Jeudi 3 septembre 2020****GP Communauté de Communes des Baux**

Circuit sur route de 154,5 km

Départ 13h, arrivée 16h40 place de l'hôtel de ville



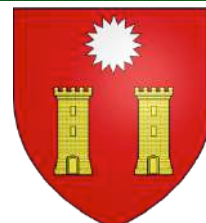
Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ réel Place de l'Hôtel de ville de St Etienne du Grès		D32A	0	0	154.5	13:00
Circuit de 51,5 km à faire 3 fois						
A droite Mas Blanc des Alpilles			3.3	3.3		
Av ND du Château, Vieux chemin d'Arles		D32	1.7	5	149.5	13:07
A gauche		D32 – D27	1.5	6.5	148	13:09
Petite route des Beaux		RD27	3	9.5	145	13:13
A droite route du Rougarou			0.3	9.8	144.7	13:14
Entrée St Rémy en Provence				9.8	144.7	13:14
Av. Fauconnet			0.2	10	144.5	13:14
ch. de la combette			1	11	143.5	13:15
Vieux chemin d'Arles, av ND du Château		D32	7.3	18.3	136.2	13:26
Entrée St Etienne du G				18.3	136.2	13:26
Sortie St Etienne du G		D32	1.5	19.8	134.7	13:28
St Gabriel, à gauche		D33	3.3	23.1	131.4	13:33
La Bargeolle, à droite		D33	1.9	25	129.5	13:35
Rte de Tarascon, entrée Fontvieille		D33	3.1	28.1	126.4	13:40
Avenue des moulins		D3	1.2	29.3	125.2	13:41
Allée des Pins	GPM 1e et 3e			29.3	125.2	13:41
Sortie Fontvieille, à gauche		D3 - D78e	1.5	30.8	123.7	13:44
Entrée Paradou, à gauche, lotissement			5.4	36.2	118.3	13:51
Sortie Paradou, à gauche		D17	1.4	37.6	116.9	13:53
Embranchement à droite		D17 - D33a	4	41.6	112.9	13:59
La Bargeolle, tout droit		D33	4	45.6	108.9	14:05
St Gabriel, à droite		D32	1.9	47.5	107	14:07
Entrée St Etienne du G		D32a	3.3	50.8	103.7	14:12
1e passage	PC		0.7	51.5	103	14:13
2e passage	PC		51.5	103	51.5	15:27
3e passage			51.5	154.5	0	16:40
Arrivée Place de l'Hôtel de ville de St Etienne du Grès				154.5	0	16:40



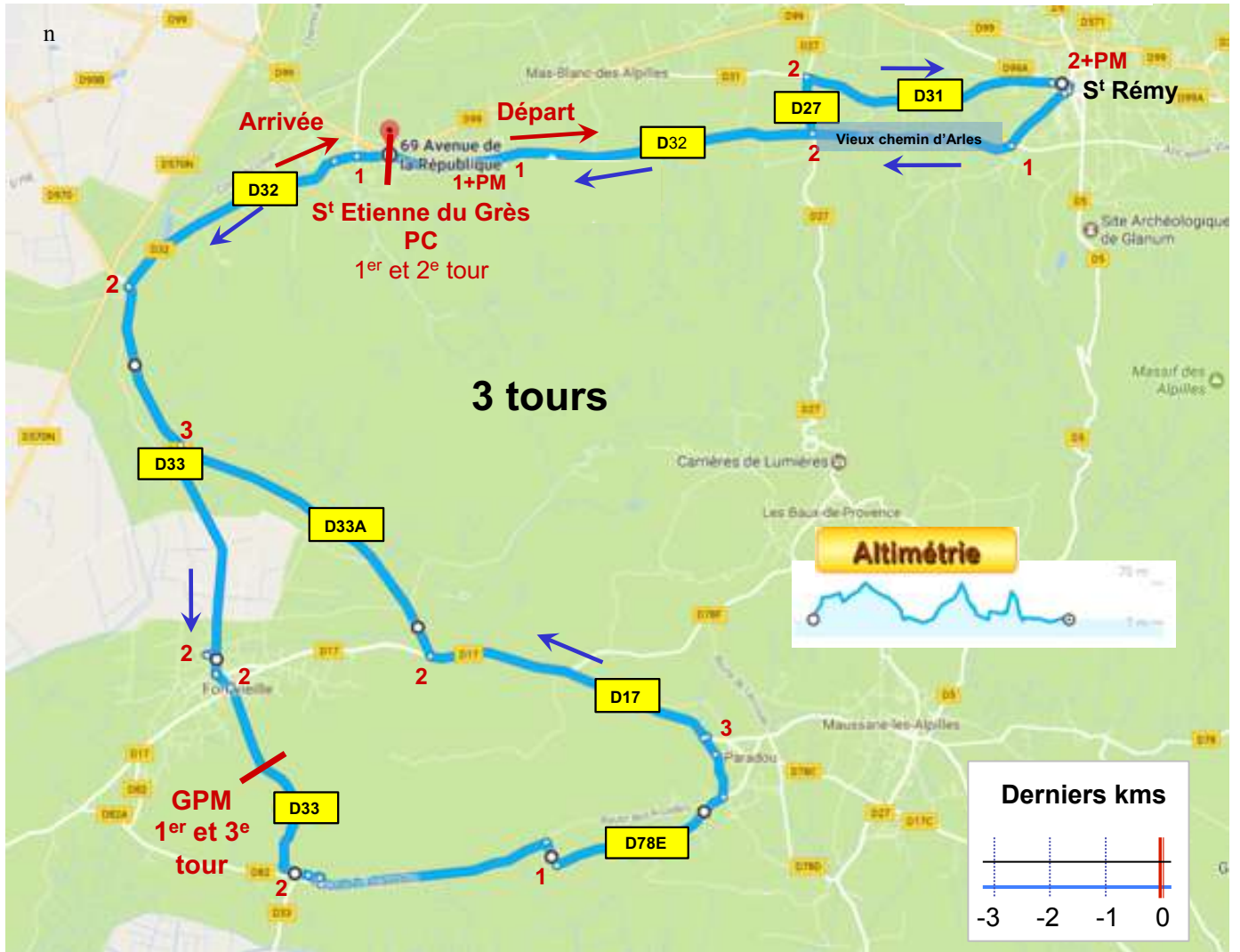
St Etienne du Grès

St Rémy de P^{ce}

Fontvieille



Paradou



Départ & arrivée S' Etienne du Grès



Permanence à côté de la mairie
Présentation des équipes et signature au car podium CD13

Rappel : le public ne pourra pas accéder aux coureurs et aux staffs



**CYCLISTES ET ENCADRANTS,
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES**

2^e étape Lançon-P^{ce} – Lançon-P^{ce}

Vendredi 4 septembre 2020

GP du Conseil Départemental – Souvenir Philippe Peugeot

Circuit sur route de 154,3 km

Départ 13h Espace Pagnol - Arrivée 16h40 Mairie de Lançon

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ espace Marcel Pagnol			0	0	154.3	13:00
Rd point de l'école de l'air		D15	0.3	0.3	154	13:00
Route de St Chamas		D15		0.3	154	13:00
Rd point des Grandes Bastides, à droite		D15-D70F	2.4	2.7	151.6	13:03
Carrefour direction Cornillon, à gauche		D70F-D70	1.3	4	150.3	13:05
Camping, entrée Cornillon		D70	2.9	6.9	147.4	13:09
Cornillon, haut du village, à droite	GPM 1 et 3	D70C	0.5	7.4	146.9	13:10
Cornillon, à gauche		D70A	0.1	7.5	146.8	13:10
Rd point, à droite, direction Lançon		D15		7.5	146.8	13:10
Rd point des Grandes Bastides, tout droit		D15	2.7	10.2	144.1	13:14
Rd point de l'école de l'air		D15	2.7	12.9	141.4	13:18
Av Gl Leclerc		D15	1.4	14.3	140	13:20
A droite			0.4	14.7	139.6	13:21
Chemin de Notre Dame			0.2	14.9	139.4	13:21
Rond-point tout droit, ch de la Coulade			3.2	18.1	136.2	13:25
Petit Pommier			1.5	19.6	134.7	13:28
Aire de Lançon, à gauche, direction Sibourg			0.9	20.5	133.8	13:29
Pont sur autoroute			1.4	21.9	132.4	13:31
Entrée Val de Sibourg, à droite et tout droit, 4 dos d'ânes			0.9	22.8	131.5	13:32
Passage sous autoroute, à droite		D19	1.7	24.5	129.8	13:35
Direction Lançon, Chapelle St Symphorien		D19	4.4	28.9	125.4	13:41
Rd point des Nouens, entrée Lançon		D19	1.7	30.6	123.7	13:43
Av 1 ^e armée, bd Victor Hugo, 4 dos d'ânes		D19	1.4	32	122.3	13:45
Av Mitterrand, espace Pagnol	PC 2		0.3	32.3	122	13:46
Circuit complet : 32,3 km à faire 3 fois			64.6	96.9	57.4	15:18
Av Gl Leclerc	PC 4 et 5		1.4	98.3	56	15:20
Ch de Notre Dame, rue Flaubert			0.4	98.7	55.6	15:21
Rue Georges Pompidou			0.1	98.8	55.5	15:21
Rue des Olivarelles			0.1	98.9	55.4	15:21
Rond-point tout droit, ch de la Coulade			3.2	102.1	52.2	15:25
Petit Pommier			1.5	103.6	50.7	15:28
Aire de Lançon, à gauche, direction Sibourg			0.9	104.5	49.8	15:29
Pont sur autoroute			1.4	105.9	48.4	15:31
Entrée Val de Sibourg, à droite et tout droit, 4 dos d'ânes			0.9	106.8	47.5	15:32
Passage sous autoroute, à droite		D19	1.7	108.5	45.8	15:35
Direction Lançon, Chapelle St Symphorien		D19	4.4	112.9	41.4	15:41
Rond-point des Nouens, entrée Lançon		D19	1.7	114.6	39.7	15:43
Av 1 ^e armée, bd Victor Hugo		D19	1.4	116	38.3	15:45
Petit circuit : 19,1 km à faire 3 fois			38.2	154.2	0.1	16:40
Arrivée Mairie			0.1	154.3	0	16:40

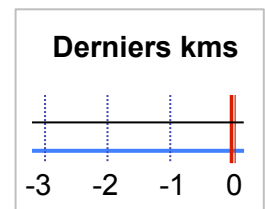
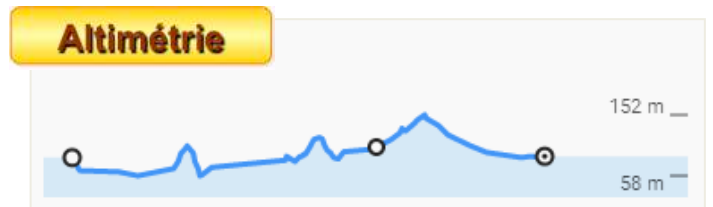
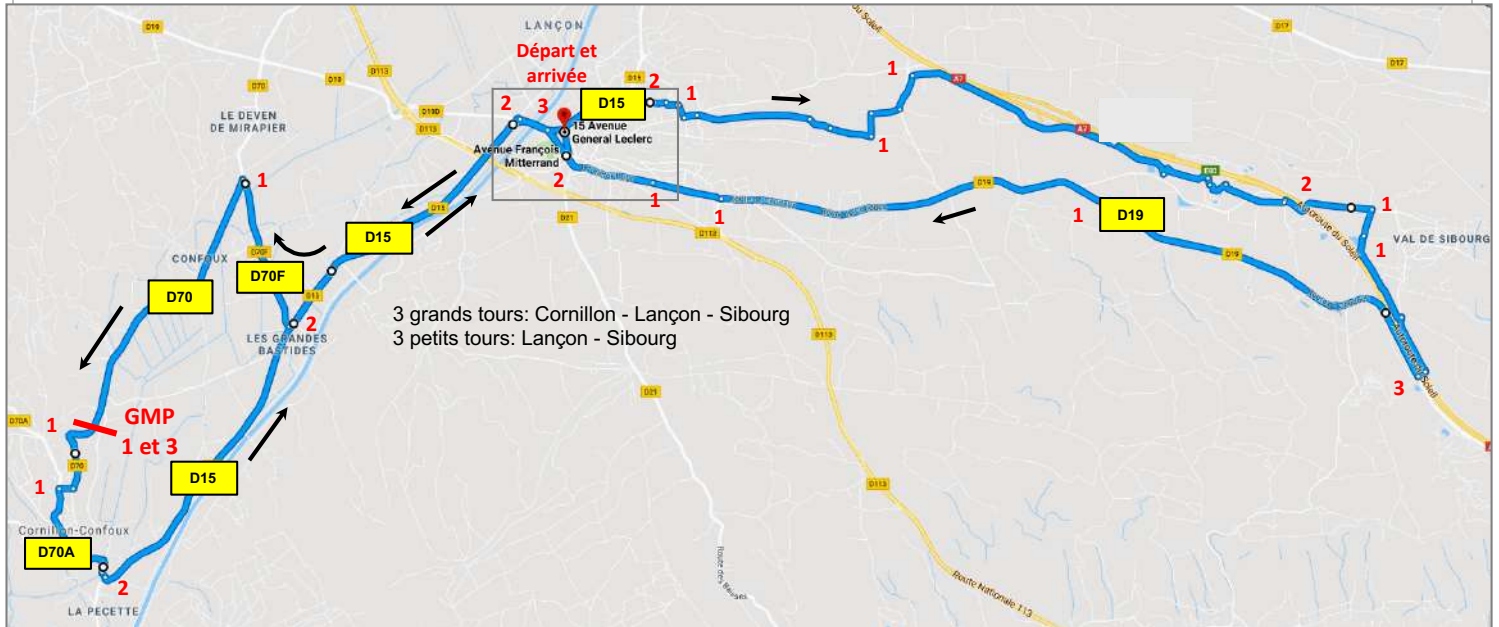
Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



4 Jours des As en Provence - Edition 2020



E. Leclerc

Départ & arrivée Lançon



3^e étape Mallemort - Mallemort

Samedi 5 septembre 2020 - GP Conseil Régional - Leclerc

Circuit sur route de 156 km - Départ 13h, arrivée 16h40 Office du tourisme



ITINERAIRE	CLASS	ROUTES	KM	TOTAL	RESTANT	HORAIRE
Départ fictif : Office du tourisme		D23A	0	0	156	13:00
Départ réel à droite sortie Mallemort		D23A - D23	1	1	155	13:01
Sortie Mallemort		D23	6.8	7.8	148.2	13:11
Tout droit direction la Roque d'Anthéron		D23	0.9	8.7	147.3	13:12
A droite, zone industrielle		D67D	0.5	9.2	146.8	13:13
A droite, déviation direction Mallemort		D561	0.7	9.9	146.1	13:14
Rd point à gauche, direction Mallemort		D561	4	13.9	142.1	13:19
A droite direction Mallemort		D561	0.7	14.6	141.4	13:20
A droite direction Mallemort		D23C	3.5	18.1	137.9	13:25
A gauche allée Requiston		D16	0.4	18.5	137.5	13:26
A droite entrée Mallemort		D23A	1	19.5	136.5	13:27
Office du tourisme	PC 1,3,5	D23A		19.5	136.5	13:27
Circuit de 19,5 km à faire 8 fois			136.5	156	0	16:42
Arrivée : Office du tourisme		D23A		156	0	16:42



Se protéger et protéger les autres...

DANS LA PRATIQUE ET L'ENCADREMENT DU CYCLISME





PARTICIPATION LIMITÉE
10 PERSONNES MAXIMUM



PORT DU MASQUE
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE



RESPECT DE LA DISTANCIATION
1,5M À L'ARRÊT, 10M EN ROULANT



NETTOYAGE DES MAINS ET DE SON MATÉRIEL
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE



PRISE D'UNE DOUCHE INTÉGRALE
APRÈS L'ENTRAÎNEMENT, CHEZ SOI



SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
SANS EMBRASSADES, SANS "CHECK"



Surveillance des symptômes
Fièvre, Toux, Fatigue, Essoufflement anormal sont les principaux symptômes du Covid-19 mais beaucoup d'autres symptômes peuvent survenir. **Ils doivent conduire à l'arrêt de la pratique et à une consultation médicale.**
La reprise ne pourra se faire qu'au minimum 15 jours après l'arrêt des symptômes - selon avis médical.



**RÉGION
SUD**



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Partenaire principal

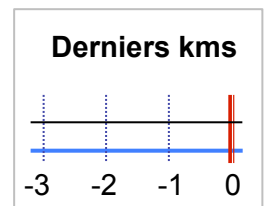


DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**





**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Altimétrie



4^e étape / Salon de P^{ce} - Salon de P^{ce}
Dimanche 6 septembre 2020
GP ville de Salon – Métropole Aix - Marseille Provence
 Départ 13h, arrivée 16h Centre Leclerc
 Circuit sur route de 129,9 km



Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ fictif Place Morgan - Bd Maréchal Foch			0.1	0.1	129.8	13:00
à gauche Cours Camille Pelletan			0.1	0.2	129.7	13:00
à droite Cours Carnot			0.1	0.3	129.6	13:00
Continuer Cours Victor Hugo			0.2	0.6	129.3	13:00
à gauche Rue Auguste Moutin			0.1	0.7	129.2	13:00
Continuer Av Gaston Cabrier			0.2	0.9	129.0	13:01
Continuer Av Roger Donnadiou		D16	0.3	1.2	128.7	13:01
Départ réel au pied du Val de Cuech						
Début des 5 boucles						
Au rond-point St Léon, Av Abbé Ranchier, Val de Cuech		D16	6.1	7.3	122.6	13:10
Sommet Val de Cuech	GPM 2&4	D16		7.3	122.6	13:10
Intersection Route d'Aurons, tout droit		D16	0.4	7.7	122.2	13:10
à droite, attention, gendarmes couchés dans Vernègues		D22B	2.9	10.6	119.3	13:15
2 fois à droite à l'église, Route de la Barben		D22C	1.7	12.3	117.6	13:17
à droite		D22	4.2	16.5	113.4	13:23
à gauche Routes de Lambesc, de Pelissanne		D15	0.2	16.7	113.1	13:23
à droite Route de la source, dir La Barben, attention étroit		D22	1.3	18.0	111.8	13:25
à droite à la croix, Route du Château		D22A	2.2	20.2	109.6	13:28
Fontaine mairie de La Barben	PC 1, 2, 4	D22A				
Au rond-point 3e sortie		D15	0.3	20.5	109.3	13:29
Au rond-point tout droit route d'Aiguilles		D572	0.9	21.4	108.4	13:30
Au rond-point tout droit route de Lançon		D572	0.4	21.8	108.0	13:31
Au rond-point tout droit route de Salon		D572	1.2	23.0	106.8	13:32
Tours 1 à 4: au rond-point 1e sortie Av Mgr Maurice Plano		D572A	0.7	23.7	106.2	13:33
Dernier tour: au rond point 3e sortie vers arrivée		D572				
2 fois à gauche Place des Arènes, Av Jean Moulin		D17	0.3	24.0	105.9	13:34
Vieille Route de Salon, Route de Pelissanne		D17	2.8	26.8	103.1	13:38
Rond-point des Associations tout droit		D17	0.1	26.9	103.0	13:38
Attention 2 gendarmes couchés						
Boucle de 25,7 km à faire 5 fois			99.0	125.8	4.0	15:59
Au rond-point 3e sortie Route de Salon		D572	2.6	128.4	1.4	16:03
Au rond-point 2e sortie Av Georges Guynemer			0.4	128.8	1.0	16:04
légèrement à droite, continuer Av Georges Guynemer			0.1	129.0	0.9	16:04
Au rond-point 3e sortie Bd du Roi René			0.9	129.9	0	16:05
Arrivée Bd du Roi René				129.9	0	16:05





METROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE



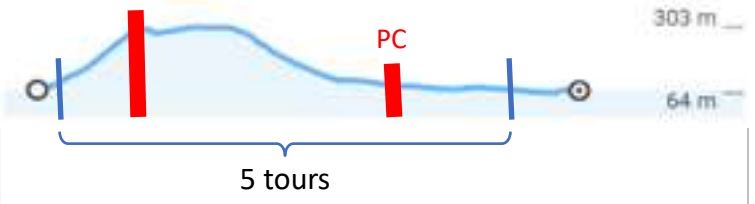
Départ fictif Place Morgan 13h
Arrivée Bd Roy René 16h

M : moto
F : Fourgon

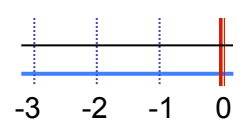
Départ & arrivée Salon

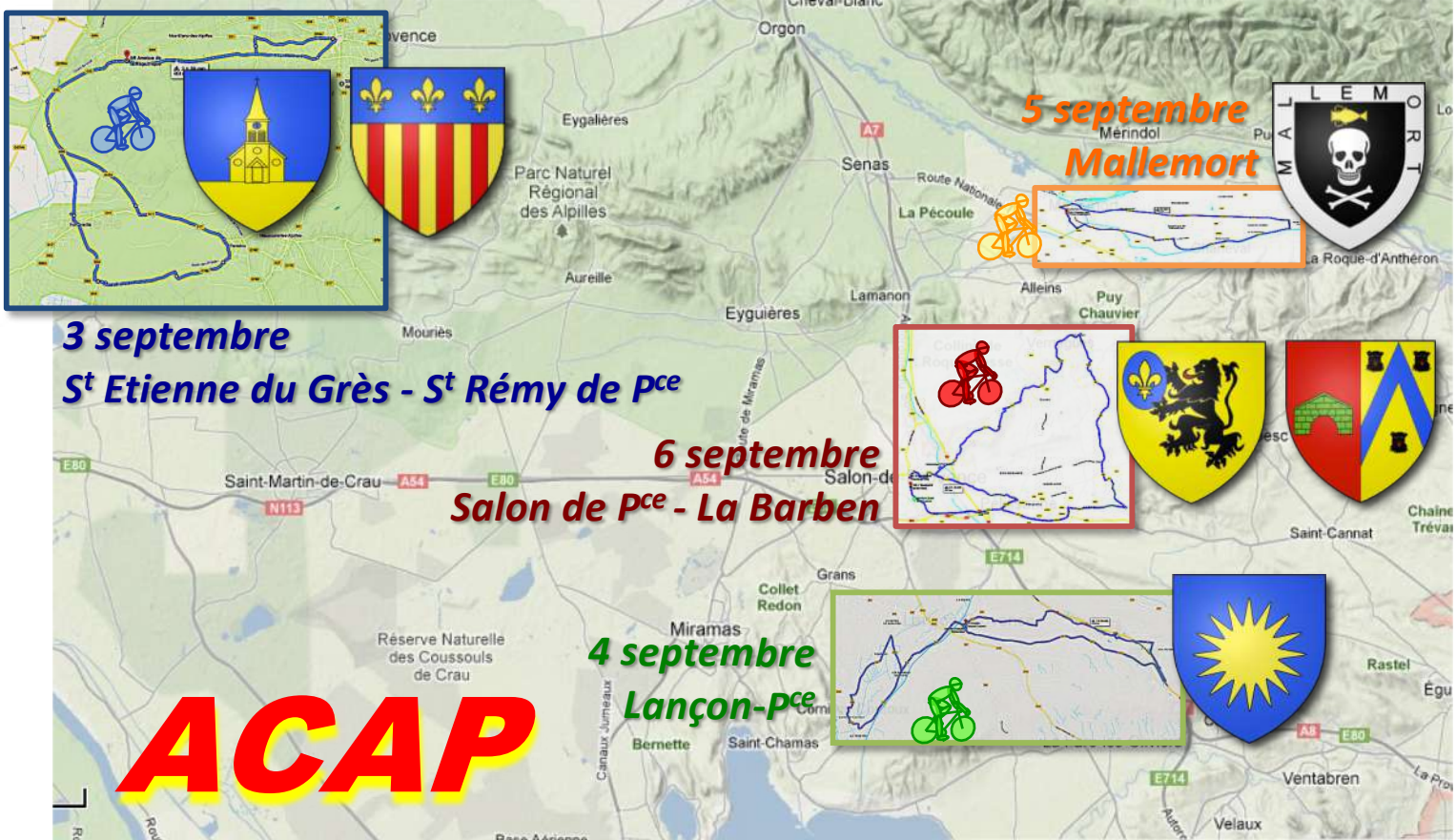


Altimétrie



Derniers kms





3 septembre

St Etienne du Grès - St Rémy de Pce

6 septembre

Salon de Pce - La Barben

4 septembre

Lançon-Pce

ACAP

Partenaire principal



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
SALON DE PROVENCE

RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Portes des Alpilles



QuatreJours DesAs



Résultats en ligne sur
www.directvelo.com

Exclusivité radio





COURSE SUR 4 JOURS

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 ^o étape Gmelich 2 ^o étape Stussi 3 ^o étape Delaroziere 4 ^o étape Brun général	1 ^o étape Laas Marten 2 ^o étape Loubet 3 ^o étape Maldonado 4 ^o étape Vincent général	1 ^o étape Pioline 2 ^o étape Gagliardi 3 ^o étape CLM Aix Zakner 4 ^o étape Gagliardi général	1 ^o étape Lauk 2 ^o étape Pioline 3 ^o étape CLM Prolmmo 4 ^o étape Schnyder général	1 ^o étape Lauk 2 ^o étape Lauk 3 ^o étape CLM Aix Lauk 4 ^o étape Kamberaj général	1 ^o étape Maldonado 2 ^o étape Urruty 3 ^o étape CLM Ballabio 4 ^o étape Van Gucht général	1 ^o étape Raibaud 2 ^o étape Cabaut 3 ^o étape CLM Dijon Urruty 4 ^o étape Racault général
GMELICH MEJLING	BERNARD	PIOLINE	LAUK	LAUK	CAMPISTROU	VAN GUCHT



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



AVEC LE DÉPARTEMENT, **LA PROVENCE** TERRE DE SPORTS

